



## Attestation de preuve aux prud'hommes

Par **dfred**, le **07/12/2015** à **12:47**

Bonjour,

voilà la situation : un matin, à mon travail, je me suis fait injurié, menacé, agression verbale ... par une de mes collègue devenu hystérique. Celle-ci ne s'arrétant pas et en l'absence de responsable, j'ai déclenché un enregistreur afin de me protéger de ses répliques.

Oubliant celui- ci, il semble qu'il soit resté à enregistrer quelques heures. Tout ce qui a eu lieu dans le bureau à donc été capté par cet enregistrement, enregistrement où l'on entend donc la conversation qu'il y a eu entre mon responsable, une de ses collègue , ma collègue hystérique et moi- même (une 5 ème personne alors présente n'a pas parlé apparemment) quelque temps après. Cet enregistrement ne s'est pas arrêté à ce moment, et on voit bien qu'il a été "oublié".

j'aimerais savoir si cette conversation peut être utilisé dans un procès prud'homal à titre de preuve (loyauté) car mon employeur prétend des choses qui sont en contradictions avec ce qui s'est réellement passé ?

Cordialement,

Par **P.M.**, le **07/12/2015** à **13:10**

Bonjour,

Normalement, un enregistrement effectué à l'insu des personnes concernés ne peut pas être produit en matière civile...